



Objectifs

- Comprendre le contenu d'une Déclaration d'Echanges de Biens (DEB).
- Etablir une DEB conforme aux réglementations en vigueur.
- Sécuriser ses obligations douanières et fiscales en établissant **un lien systématique entre la DEB et la déclaration de TVA (CA3).**



Personnes concernées

- Services comptables, commerciaux ou logistiques de sociétés assujetties à la TVA en France réalisant des expéditions, à destination d'un ou plusieurs Etats membres et/ou des introductions* en provenance d'un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne.

*Minimum 150 000 € d'introductions par année civile. En dessous, de ce seuil, la DEB à l'introduction n'est pas requise.



Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et applications pratiques.
- Exercices avec corrections immédiates.



Contenu

1. Informations à caractère général

- La Déclaration d'Echanges de Biens (champ d'application, redevables, informations à transmettre).
- Les mentions TVA sur les factures d'achats et de ventes intracommunautaires.
- Les preuves d'exonération.
- La cohérence DEB/déclaration de TVA (CA3).

2. Echanges de biens intracommunautaires

- Acquisitions intracommunautaires :
 - acquisitions soumises à la TVA en France,
 - retour/remplacement de biens, avoirs,
 - régularisations commerciales à l'introduction,
 - autoliquidation de TVA, droit à déduction.

- Livraisons intracommunautaires :
 - livraisons exonérées de TVA en France,
 - retour/remplacement de biens, avoirs,
 - régularisations commerciales à l'expédition,
 - preuves d'exonération.

3. Prestations de services liées à des échanges de biens

- Opérations de réparation et façon bilatérales.
- Prestations simplifiées.

4. Echanges de biens et immatriculation fiscale. Cas des opérateurs non établis

- Stock consignation et plate-forme de stockage.
- Livraison avec montage/installation.
- Opérations internes à un Etat membre.

5. Echanges de biens intracommunautaires spécifiques

- Ventes à l'essai.
- Ventes à distance.
- Biens d'occasion, oeuvres d'art, objets de collection.
- Ventes triangulaires simplifiées et "fausses triangulaires", cas complexes.

6. Traitement des DEB aux niveaux régional, national et européen

- Moyens de contrôle et de regroupement des DEB et sanctions encourues.



Compléter vos connaissances avec :
→ "TVA à l'international" p. 19



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Durée Prix net de taxes

- 2 jours
- 650 € par personne*.

Dates

- Session 1 : 4 et 11 mars 2010.
- Session 2 : 21 et 27 septembre 2010.

*Les entreprises adhérentes à Grex bénéficient d'une remise de 10 %.